

DECISION N°DC 31/24

Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment l'article L.5217-10-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération DL52/2022 du 6 décembre 2022 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier et portant sur la fongibilité des crédits autorisant le Président du SIOM à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 %, du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération DL9/2024 du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la décision DC29/24 du 28 août 2024 relatif au transfert de chapitre à chapitre de la nature 238 Avances versées sur commande d'immobilisation corporelle,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le remboursement de l'avance forfaitaire versée, en 2022, à la société GENERIS pour la construction d'une déchèterie ressourcerie prévue au chapitre 23 au budget primitif au lieu du chapitre 041,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser les transferts suivants en section d'investissement :

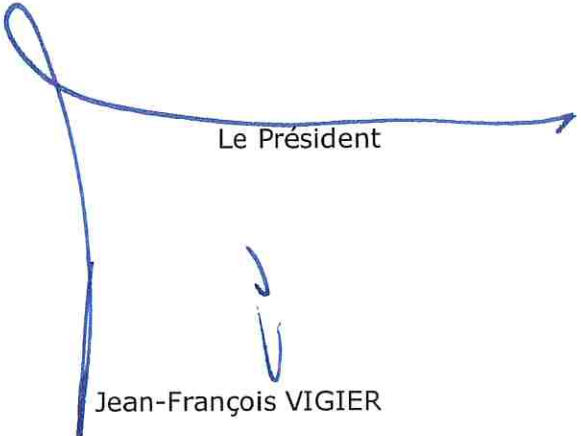
Dépenses		Recettes	
Chap. – Article	Montant	Chap. – Article	Montant
23 – 2313 Immobilisation corporelle en cours Construction	-150 000.00		
041 – 2313 Immobilisation corporelle en cours Construction	150 000.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00 €

ARTICLE 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le **9 SEP. 2024**


Le Président
Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

12 SEP. 2024

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC31_2024
Date de la décision:	2024-09-09 00:00:00+02
Objet:	Nomenclature M57 - Fongibilité des crédits - Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240909-DC31_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240909-DC31_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	935
<i>nom original:</i> dc 31 2024.pdf	application/pdf	231582
<i>nom de métier:</i> 99_AU-091-200062321-20240909-DC31_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	231582

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	9 septembre 2024 à 15h31min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 septembre 2024 à 15h35min05s	l'enveloppe 1086663 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	9 septembre 2024 à 15h40min16s	
Acquittement reçu	9 septembre 2024 à 15h45min06s	Reçu par le miat le 2024-09-09